

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 9 JUILLET 2025**

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Fabrice CHAFFARDON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI.

Absents : Marie-Eve BERNI, Julien CAUCINO (procuration à Marie-jeanne BAFFOUR), Maria DA FONSECA (procuration à Carine PILLAT), Jean FOULON, (procuration à Alexandre SORNAY)

La séance débute à 19H43. Mme Baffour est désignée secrétaire de séance. M. le Maire présente M. Julien Levêque du service finances de Grand Chambéry qui est là pour présenter le point n°2 et le remercie de sa collaboration dans ce dossier.

### **1) - Actualités**

- Mme Baffour indique que la fête de l'école du 28 juin était très animée malgré la chaleur. Le ball trap des 5 et 6 juillet s'est bien déroulé malgré la pluie qui n'a pas fait fuir les gens. Il a fallu plusieurs jours de nettoyage après la manifestation.
- Le pizzaiolo du vendredi ne souhaite pas poursuivre sa venue. Cela fait plus d'un an que son camion est régulièrement en panne. Même chose pour le foodtruck gnoccho qui a été présent de façon assidue durant 6 mois mais qui n'a pas assez vendu. M. le Maire trouve que les gnocchis est un plat spécial qu'il faut aimer contrairement aux pizzas que tout le monde apprécie. Son concept est plus adapté aux animations/manifestations.  
Le boulanger de Montagnole est toujours aussi assidu et a beaucoup de succès tout comme les camions ambulants qui tournent sur la commune.
- M. le Maire indique que la municipalité a trouvé un locataire pour le T4 du presbytère.
- M. Venturini rend compte de l'appel à projet pour la Traverse sud. Un copil rassemblant élus et habitants s'est déroulé le 12 juin et a retenu 3 candidats sur 5 candidatures. Un échange doit avoir lieu avec les candidats retenus notamment sur la problématique de raccordement au réseau eaux pluviales rendu difficile par le manque de gravité. Les offres devront être déposées avant fin septembre. Une exposition sur panneaux des propositions aura lieu pour recevoir les observations des habitants.
- M. Venturini rend compte de l'arrêt du projet du promoteur Edouard Denis sur les ténements Usseglio. Le panneau de vente a été enlevé le 8 juillet. La municipalité a pris rendez-vous avec le notaire pour savoir si une action judiciaire est possible pour obtenir l'indemnité de retrait prévu dans le compromis de vente. Les élus trouvent que le promoteur n'a pas effectué une publicité efficace. De plus, ils ont été rachetés par Nexity qui ne réalise pas de petits projets comme celui de

Montagnole. L'échec de la vente présente un manque à gagner de 800 000 € pour la commune. Un nouvel appel à projet sera réalisé en 2026.

- M. le Maire indique que deux voitures ont été incendiées dans la nuit du 25 juin 2025 sur le parking de la traverse. 80 m<sup>2</sup> de revêtement et deux arbres ont été endommagés. Une plainte doit être déposée.
- Mme Mainier rappelle qu'Alexandra, la secrétaire de l'accueil quitte la commune le 15 août. Elle a mis en place un certain nombre de choses à la mairie. Suite à un appel à candidature, la municipalité a reçu 3 personnes. Elle a retenu une candidate avec 2 ans d'expérience au sein d'une collectivité territoriale et qui détient le grade de rédacteur 5ème échelon. Elle connaît l'état civil et l'urbanisme. Elle s'est formée sur le tas avec l'aide du maire dans une petite commune de Haute-Savoie très active : la Forclaz. Des formations lui seront proposées pour se perfectionner.
- Mme Baffour rappelle que le temps partiel thérapeutique de Marie-Line prendra fin mi-août et qu'il est prévu de la faire migrer vers un poste d'animation. Cela fait partie de la réorganisation de l'ALSH pour la rentrée de septembre 2025 avec l'affectation de Anne à l'aide aux maternelles tous les matins, et le passage de Fanny à la tête du restaurant scolaire. Julie revient de maternité et sera au côté de Marianne la responsable de l'ALSH. La municipalité est toujours à la recherche d'un agent pour le poste cantine/ménage des bâtiments pour 18H par semaine. Les heures ont été regroupées pour rendre l'emploi plus attractif. M. Venturini indique que l'organisation sera plus facile en début d'année 2026 lors de la livraison des nouvelles salles de l'école et l'agrandissement du restaurant scolaire.
- M. Foulon fait le point sur les travaux de l'école. La toiture sera achevée fin juillet. Les aménagements intérieurs avancent bien. La désimperméabilisation de la cour a pris du retard du fait des exigences du service des eaux de Grand Chambéry. Elle a été reportée au mois d'octobre.

## 2) – Souscription d'un prêt relai

Mme Mainier indique que la commune a des problèmes de trésorerie suite à l'échec de la vente des tènements Usseglio au promoteur Edouard Denis alors qu'elle doit payer les travaux de l'école qui s'élèvent à 1,97 millions d'euros. Elle donne lecture du projet de délibération. Elle précise qu'elle a demandé l'expertise de M. Levêque de Grand Chambéry qui a conseillé un prêt relais et élaboré un cahier de charges à destination des banques. La commune a reçu 4 offres. Celle du Crédit Agricole arrive première. La banque propose un prêt-relais sur trois ans avec possibilité de moyen terme à la fin.

M. Levêque indique que le calendrier était court pour monter une consultation mais que tout a été fait dans les temps. La procédure d'analyse et la bonne gestion des comptes de la commune a permis de recevoir des offres de qualité. Cela compte dans 25% de la prise de décision. Le suivi des comptes en matière d'investissement et de subventions donne une crédibilité à la commune ce qui permet d'avoir des offres significatives en termes de prêt. Ce n'est pas le cas de toutes les communes.

Deux banques se détachent : la Caisse d'Epargne et le Crédit agricole qui a formulé la meilleure offre possible : un prêt sur trois ans avec un taux intéressant. Cela permet de pouvoir se retourner sur le court terme et avoir une visibilité dans la durée pour pouvoir anticiper au vu des dépenses et recettes à venir. Le montant prêté soit 709 500 € correspond au montant des subventions à recevoir soit environ 50% du coût des travaux. Un remboursement anticipé sera possible sans indemnité. Le

principe du prêt-relais est de ne payer que les intérêts durant le prêt et le capital à la fin. M. Plotton estime que 3 ans est un délai raisonnable face à l'incertitude des projets lancés.

Mme Mainier indique que les subventions sont versées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Un point sur la trésorerie sera réalisé fin septembre pour savoir si on engage un prêt sur le long terme.

Elle fait le point sur la situation des emprunts actuels : 200 000 € de capital à rembourser jusqu'en 2029 avec un prêt arrivant à échéance fin 2027. M. Venturini ajoute que des ventes de terrains vont avoir lieu : Maison Usseglio 2, la Traverse, la Maison brûlée ce qui permettra de rembourser le prêt-relais. M. Levêque précise qu'on n'a pas adossé les futures ventes de terrains à l'emprunt car ce ne sont pas des recettes authentiques. Les banques ont apprécié la franchise de Montagnole qui n'a pas fondé ses arguments sur d'éventuelles recettes non certaines. Elles ont même proposé une possibilité de prêt supplémentaire en septembre si besoin. Mme Mainier indique que trouver des fonds a été un soulagement car il fallait payer les travaux de l'extension de l'école. M. Venturini remercie M. Levêque, et Mme Simond de Grand Chambéry pour leur collaboration dans ce dossier et la recherche de subventions. Il remercie également Mme Mainier pour son travail.

### **3) – Décision modificative n°1**

Mme Mainier présente la liste des dépenses d'investissement à couvrir : le remboursement de la caution des locataires et la réfection des courts de tennis. La recette du futur prêt-relais est également intégrée. Le Conseil valide à l'unanimité la décision.

### **4) Questions diverses**

- Mme Baffour demande des élus bénévoles pour préparer la cérémonie des années en 5 qui aura lieu le vendredi 19 septembre. Les cadeaux prévus sont des boîtes de thé pour les femmes et des opinels pour les hommes. Pour les enfants, peut-être des mugs ou des couteaux à bout rond.
- Le barbecue du conseil municipal prévu le 30 août a été annulé.
- M. Plotton demande des volontaires pour organiser un exercice du PICS le 25 novembre de 13H à 18H. Présence obligatoire du maire, d'un adjoint, d'un agent technique, d'une secrétaire et de M. Plotton. Le risque proposé sera la gestion d'une tempête. L'exercice est proposé par un cabinet spécialisé payé par Grand Chambéry. M. Plotton n'est pas favorable à prévenir la population de l'exercice ni d'ouvrir l'accueil au public ce jour-là. Mme Mainier indique qu'elle se joindra au groupe déjà formé. M. Venturini demande si le PICS ne fait pas doublon avec le PCS. M. Plotton répond que le PICS est au niveau intercommunal et il chapeaute l'exécution des différents PCS. L'exercice prévu comptera comme exercice du PCS. Il permet de voir les points sensibles à améliorer et intégrer la connaissance des procédures à appliquer et des organismes ou personnes à solliciter.

Fait à Montagnole,  
Le 22 septembre 2025

La secrétaire de séance  
Marie-Jeanne BAFFOUR



Le Maire  
Jean-Maurice VENTURINI



PV approuvé par le Conseil municipal du 22 septembre 2025 et affiché le

- 8 OCT. 2025